

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Clusaz, le mercredi 14 août 2024

Objet : La Clusaz : Précisions sur la gestion de l'eau suite à l'enquête de l'Office français de la biodiversité (OFB)

Suite à la publication d'articles relatifs à l'enquête de l'Office français de la biodiversité (OFB), concernant une retenue d'eau dans la commune de La Clusaz, la Mairie souhaite apporter les précisions suivantes :

La Commune de La Clusaz tient à rappeler que cette procédure concerne des travaux sur une retenue collinaire qui remontent à 2013.

Il est vrai – et nous ne l'avons jamais nié –, qu'il y a eu un captage du surplus d'une source au niveau de la retenue du Lachat. À l'époque, aucune irrégularité n'a été délibérément cachée, toutes les parties prenantes ayant eu accès à l'ensemble du dossier. Cependant, certains éléments demandaient une régularisation administrative qui n'a pas été réalisée à ce moment-là, ce que nous regrettons.

Depuis que l'OFB a relevé cette irrégularité administrative en août 2022, la Commune a pris toutes les mesures nécessaires. Ainsi, grâce aux services de l'Etat, les éléments non régularisés de l'installation ont été mis hors service.

Soucieux de ne pas compromettre la procédure administrative en cours, la Commune de La Clusaz s'abstiendra de tout commentaire supplémentaire.

La Mairie de La Clusaz